

A la Une: Tribune de Gilbert Béréziat

Il faut relever le défi de l'autonomieLes établissements qui s'en sentent capables doivent s'affranchir de l'Etat et proposer leur vision de la gouvernance.

Libération : lundi 2 juillet 2007

Notre pays ne peut laisser plus longtemps, avec ses universités boiteuses, sa recherche se faire distancer davantage. Car la recherche, aujourd'hui, se fait au sein des universités. Les grandes écoles en font peu ou pas et sont incapables de rattraper le retard qu'elles ont accumulé au fil du temps. J'ai soutenu Ségolène Royal, mais force est de reconnaître que le projet de loi présenté par le gouvernement Fillon offre aux universités une opportunité qu'elles se doivent de saisir. Certes, le texte du gouvernement n'est pas parfait et comporte des marges d'évolution. Mais encore convient-il de se mettre d'accord sur le sens de ces évolutions. La réforme LMD a établi trois cycles d'enseignement supérieur qui constituent chacun une entité pédagogique sanctionnée par un diplôme national reconnaissant un niveau de formation. Elle permettra une amélioration importante de la réussite des étudiants : pas de sélection à l'intérieur d'un cycle, et délivrance du diplôme lorsque le minimum requis est atteint. Tout étudiant possédant une licence peut prétendre poursuivre en master, mais cela ne signifie pas qu'il puisse le faire dans son établissement d'origine. En quoi est-il scandaleux de reconnaître que la qualité des masters n'est pas la même partout, et que les cursus exigeants ne sont pas l'apanage de Polytechnique, des Mines ou de Normale sup ? La sectorisation géographique dans l'accès aux universités a fait son temps. Chaque bachelier doit avoir la possibilité d'intégrer l'université de son choix, mais chaque université choisie doit aussi avoir la latitude de l'accepter ou non. C'est ce que je déclarais lorsque je présidais l'université Pierre-et-Marie-Curie. Je ne vois pas à quel titre je dirais le contraire une fois Nicolas Sarkozy élu. Les universités, garantes du service public, doivent assurer la diversité sociale dans leur recrutement, mais cela ne peut se faire par la loi. Cela doit au contraire résulter d'un contrat d'objectifs conclu avec l'Etat lors des négociations budgétaires, car cela a un coût. Cet objectif passe aussi par des relations renforcées entre les lycées et les universités. Il est grand temps que l'on reconnaisse la diversité des missions des universités et donc la diversité de celles-ci, selon que l'accent principal y est mis sur telle ou telle de ces missions. Cela se traduira inéluctablement dans l'avenir par une diversité de leur gouvernance. Des universités diverses, ce sont aussi des universités qui coopèrent et contractent entre elles. Vouloir une cote mal taillée pour tous est une erreur profonde. Et celles qui se sentent prêtes doivent choisir l'autonomie immédiatement. Encore faut-il que la loi l'autorise, ce qui est loin d'être clair dans le texte proposé. Certains glosent sur la capacité des universités à entretenir le patrimoine universitaire s'il leur était confié. Mais comment peut-on dire cela, quand on regarde objectivement l'état du patrimoine universitaire de l'Etat ? La faillite totale de l'Etat dans la rénovation des campus de Jussieu et d'Orsay est patente. Si elles en avaient eu la responsabilité, jamais les premières universités françaises n'auraient, comme c'est le cas aujourd'hui, laissé ces chantiers en déshérence. En quinze années de présence au conseil d'administration de l'université Pierre-et-Marie-Curie, j'y ai rarement rencontré plus de trois ou quatre élus étudiants à la fois, sauf pour l'élection du président. La présence de personnalités extérieures n'était guère plus importante. Un conseil resserré, pourquoi pas. Les discussions seront sans doute plus intéressantes, avec moins d'étudiants élus, mais plus présents, des personnalités extérieures remerciées si elles manquent d'assiduité. Par contre, je suis inquiet sur la désignation du président. On ne dirige pas une université qui possède un fort potentiel de recherche comme une école de commerce, fut-elle HEC. La plupart des grandes universités mondiales ont mis en place au fil des ans des procédures élaborées de choix des candidats à la candidature. Ces procédures permettent de vérifier que les candidats qui vont être soumis au vote du conseil d'administration ont d'autres qualités que la simple vocation à enseigner. Dans le cas des universités où la recherche est intensive, les présidents doivent avoir une bonne connaissance de la recherche. Bien sûr, ils peuvent aussi utilement avoir un passé managérial, mais encore faut-il qu'ils aient le temps d'élaborer un projet, de le présenter à la communauté universitaire et de le faire valider par les instances adéquates. Cela ne peut se faire en un mois. En ce sens, le projet en sa forme actuelle est lourd de crises pour l'avenir. Toutes les universités qui s'en sentent capables doivent relever le défi de l'autonomie, mettre en place les groupes de travail nécessaires, proposer, chacune à sa façon, leur conception de la gouvernance. De cette profusion d'initiatives naîtra une manière de faire qui donnera de nouveau à la France, comme cela a été le cas pour le LMD, un rôle essentiel dans la vaste réforme des universités en cours en Europe.

<http://www.liberation.fr/rebonds/264617.FR.php> © Libération